

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Moselle



**PROCES-VERBAL  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE ROMBAS  
DU 07 AVRIL 2016**

Date de la  
convocation :  
1<sup>er</sup> avril 2016

La séance débute à  
19h00  
et se termine à 20h05

Acte exécutoire à  
compter du :  
08 avril 2016

Affichée en Mairie  
le :  
08 avril 2016

Sous la Présidence de M. Lionel FOURNIER, Maire

**Conseillers élus : 29**

**Conseillers en fonction : 29**

**Conseillers présents : 20**

**Étaient présents (20)**

M. FOURNIER  
M. RISSER  
Mme MACAIGNE  
Mme WAGNER  
M. BARTHELEMY  
M. MARRELLA  
M. DUMON  
Mme LOCANE

Mme MACHADO  
Mme KEUVREUX  
M. KREBS  
Mme LINARES  
Mme COLOMBEY  
M. CHARO  
M. SAUDRY  
Mme BENCI

M. BARBARAS  
Mme BALZER  
M. BOURGHIDA  
M. VILLA

***Monsieur FOURNIER se retire au point n°4 au moment du vote comme stipulé dans l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales et il revient au point n°5.***

**Étaient absents avec procuration (6)**

M. NOBILE procuration à M. DUMON  
Mme PINEIRO procuration à Mme WAGNER  
Mme ALBERTO procuration à Mme MACHADO

Mme MUHLMANN procuration à M. FOURNIER  
M. TROTTMANN-SOSE procuration à M. RISSER  
Mme ACERENZA procuration à M. VILLA

**Étaient absents (3)**

Mme LORENZINI  
M. PEUVREL

M. MEYER

Secrétaire de séance : M. Mokhtar BOURGHIDA

**Le Maire,**

Lionel FOURNIER

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 AVRIL 2016**

❖ *Désignation du secrétaire de séance*

- 1) *Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 mars 2016*
- 2) *Décisions du Maire*

**FINANCES**

- 3) *Adoption du Compte de Gestion de l'exercice 2015 de la Ville de Rombas*
- 4) *Adoption du Compte Administratif 2015 de la Ville de Rombas*
- 5) *Affectation du résultat du budget ville*
- 6) *Vote du taux des quatre taxes - Exercice 2016*
- 7) *Adoption du Budget Primitif 2016 de la Ville de Rombas*
- 8) *Régime indemnitaire des régisseurs de recettes*

**SCOLAIRE**

- 9) *Aides de la Ville en faveur de la scolarité pour les élèves rombasiens en écoles élémentaires, au collège et au lycée*
- 10) *Crédits scolaires pour la rentrée 2016/2017*

**CULTURE ET SPORT**

- 11) *Subventions en faveur des associations*

**ADMINISTRATION GENERALE**

- 12) *Frais de représentation du Maire et frais de missions du Maire, des Adjointes et des Conseillers*
- 13) *Adhésion de la commune de FAMECK au SIVU Fourrière du Jolibois*
- 14) *Transmission de document*

**Communications du Maire**

❖ **DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

L'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales dispose que les conseillers municipaux sont tenus de désigner un secrétaire de séance au début de chaque réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Mokhtar BOURGHIDA comme secrétaire de séance.

---

**POINT N°1 N° 2016/04/1 – Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 mars 2016**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03 mars 2016 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve** le procès-verbal du Conseil Municipal du 03 mars 2016.

---

**POINT N°2 N° 2016/04/2 – Décisions du Maire**

Monsieur le Maire **donne** communication au Conseil Municipal des décisions du Maire qui ont été prises depuis la séance du **03 mars 2016** et qui portent le n° 4/2016 – 5/2016 – 6/2016.

**FINANCES**

---

**POINT N°3 N° 2016/04/3 – Adoption du Compte de Gestion de l'exercice 2015 de la Ville de Rombas**

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015, ainsi que le Compte de Gestion, ont été réalisés par le trésorier de la Ville de Rombas. Les écritures du Compte de Gestion sont conformes à celles du Compte Administratif du budget principal.

Les résultats budgétaires de l'exercice 2015 se présentent ainsi sur la page 22 du Compte de Gestion :

	SECTION d'Investissement	SECTION DE Fonctionnement	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	12 979 659,02 €	19 275 758,97 €	32 255 417,99 €
Titres de recettes émis (b)	12 961 642,23 €	19 024 183,66 €	31 985 825,89 €
Réductions de titres (c)	0,00 €	603 311,36 €	603 311,36 €
Recettes nettes (d = b – c)	12 961 642,23 €	18 420 872,30 €	31 382 514,53 €

<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	12 979 659,02 €	19 275 758,97 €	32 255 417,99 €
Mandats émis (f)	11 976 739,02 €	18 095 925,01 €	30 072 664,03 €
Annulations de mandats (g)	3 447,51 €	384 461,73 €	387 909,24 €
Dépenses nettes (h = f – g)	11 973 291,51 €	17 711 463,28 €	29 684 754,79 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent (d-h)	988 350,72 €	709 409,02 €	1 697 759,74 €
Déficit (h-d)			

Les résultats d'exécution du budget principal se présentent ainsi sur la page 23 du Compte de Gestion :

	Résultat à la clôture 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	- 536 060,40 €		988 350,72 €	452 290,32 €
Fonctionnement	1 844 271,84 €	- 612 060,40 €	709 409,02 €	1 941 620,46 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 308 211,44 €</b>	<b>- 612 060,40 €</b>	<b>1 697 759,74 €</b>	<b>2 393 910,78 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le Compte de Gestion du trésorier pour l'exercice 2015 dont les écritures sont identiques au Compte Administratif 2015.

---

**POINT N°4 N° 2016/04/4 – Adoption du Compte Administratif 2015 de la Ville de Rombas**

---

**Monsieur le Maire se retire au moment du vote de ce point comme stipulé dans l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 de la Ville de Rombas dont le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

	2015	
	Dépenses	Recettes
<b><u>Section d'investissement</u></b>		
Dépenses de l'exercice	11 973 291,51 €	
Recettes de l'exercice		12 961 642,23 €
Résultat de l'exercice (excédent)		988 350,72 €
Résultat antérieur reporté (déficit)	- 536 060,40 €	
<b>Résultat de clôture (excédent)</b>		<b>452 290,32 €</b>

---

<b><u>Section de fonctionnement</u></b>		
Dépenses de l'exercice	17 711 463,28 €	
Recettes de l'exercice		18 420 872,30 €
Résultat de l'exercice (excédent)		709 409,02 €
Résultat antérieur reporté (excédent)		1 232 211,44 €
Résultat de clôture (excédent)		1 941 620,46 €

Restes à Réaliser (RAR) investissement	<b>381 000,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>
Solde des RAR	261 000,00 €	
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	

Monsieur Lionel FOURNIER, Marie de Rombas, quitte la salle et cède la Présidence à Monsieur Charles RISSER, Premier Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, par **23 voix « pour », et 2 voix « contre »**, le Conseil Municipal :

- **approuve**, sous la Présidence du Premier Adjoint au Maire, le Compte Administratif 2015 tel que présenté ci-dessus.

#### **POINT N°5 N° 2016/04/5 – Affectation du résultat du budget ville**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif du budget principal 2015 d'un montant de **1 941 620,46** euros comme suit :

- **0,00** euro correspondant au besoin de financement de la section d'investissement, en recettes d'investissement à l'article 1068 sur le budget primitif 2016,
- **1 941 620,46** euros correspondant au solde de l'excédent de fonctionnement, en recettes de fonctionnement à l'article 002 sur le budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré, par **24 voix « pour », et 2 « abstentions »**, le Conseil Municipal :

- **affecte** le résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif du budget principal 2015 d'un montant de **1 941 620,46** euros sur le budget 2016 aux comptes suivants :
  - en recettes d'investissement à l'article 1068 : **0,00** euro,
  - en recettes de fonctionnement à l'article 002 : **1 941 620,46** euros.

#### **POINT N°6 N° 2016/04/6 – Vote du taux des quatre taxes – Exercice 2016**

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est déroulé le 3 mars 2016, il a été envisagé de modifier le taux des quatre taxes communales.

En effet, en raison des baisses de dotations de l'Etat et de la volonté des élus de maintenir des services aux administrés.

Après en avoir délibéré, **par 24 voix « pour », et 2 voix « contre »**, le Conseil Municipal décide :

- de voter, pour l'exercice 2016, les taux communaux suivants :

	<b>Taux communaux globaux proposés pour 2016</b>	<i>Dont taux communaux de base</i>	<i>Dont réforme concernant la nouvelle redistribution des impôts directs entre collectivités location et la suppression de la taxe professionnelle de 2010</i>	<i>Rappel des taux moyens communaux 2015 au niveau national</i>
Taxe d'habitation	<b>23,10 %</b>	16,24 %	6,86 %	24,19 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	<b>15,57 %</b>			20,52 %
Taxe foncières sur les propriétés non bâties	<b>106,43 %</b>	101,72 %	4,71 %	49,15 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	<b>25,14 %</b>			25,95 %

**POINT N°7 N° 2016/04/7 – Adoption du Budget Primitif 2016 de la Ville de Rombas**

Monsieur le Maire présente la synthétisation du Budget Primitif 2016 de la Ville de Rombas :

**FONCTIONNEMENT**

		<b>Dépenses de la section de fonctionnement</b>	<b>Recettes de la section de fonctionnement</b>
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	11 551 000,00 €	9 609 379,54 €
	+	+	+
Reporté	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	002 - Résultat de fonctionnement reporté		1 941 620,46 €
	=	=	=

Total de la section de fonctionnement	11 551 000,00 €	11 551 000,00 €
---------------------------------------	-----------------	-----------------

### INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (Y compris le compte 1068)	2 749 000,00 €	2 557 709,68 €
+		+	+
Reporté	Restes à réaliser de l'exercice précédent	381 000,00 €	120 000,00 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		452 290,32 €
=		=	=
Total de la section d'investissement		3 130 000,00 €	3 130 000,00 €
<b>TOTAL</b>			
Total du budget		14 681 000,00 €	14 681 000,00 €

Après en avoir délibéré, **par 24 voix « pour », et 2 voix « contre »**, le Conseil Municipal décide :

- **d'adopter** le Budget Primitif 2016 de la Ville de Rombas comme synthétisé ci-dessus, équilibré à 11 551 000 € en section de fonctionnement et à 3 130 000 € en section d'investissement.

---

#### **POINT N°8 N° 2016/04/8 – Régime indemnitaire des régisseurs de recettes**

---

Il est rappelé à l'assemblée qu'une indemnité de responsabilité peut être attribuée aux régisseurs de recettes et aux régisseurs d'avances et que les taux de l'indemnité sont fixés par délibération dans la limite des taux en vigueur pour les régisseurs des collectivités locales. Le cas échéant, une indemnité de responsabilité peut également être allouée aux suppléants dans les conditions prévues par l'instruction du 21 avril 2006.

L'acte constitutif indique si une indemnité de responsabilité est attribuée ou non au régisseur et au suppléant, mais n'en précise pas le montant qui est fixé dans l'arrêté de nomination du régisseur (Article R.1617-5-2 du CGCT).

Les taux de l'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances, des régisseurs de recettes et des régisseurs de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux sont fixés dans la limite des taux en vigueur prévus pour les régisseurs de l'Etat.

Pour les régies d'avance, le taux est fonction de l'avance pouvant être consentie. Pour les régies de recettes, le taux est fonction du montant moyen des recettes encaissées mensuellement.

La délibération fixant le régime indemnitaire global doit être complétée d'une décision de l'autorité investie du pouvoir de nomination du régisseur déterminant, dans cette limite, le taux individuel applicable à chaque régisseur (titulaire ou intérimaire) et au mandataire suppléant.

**VU** l'instruction codificatrice du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités et des établissements publics locaux,

**VU** l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir par délibération les montants d'indemnité pouvant être alloués aux régisseurs d'avances et de recettes,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide :

- d'**allouer** l'indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires aux taux prévus par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001,
- de **dire** qu'une indemnité de responsabilité pourra, le cas échéant, être allouée aux régisseurs suppléants dans les conditions prévues par l'instruction du 21 avril 2006,
- de **charger** le Maire d'arrêter les montants individuels à verser aux agents concernés par voie d'arrêté.

Les crédits sont prévus à l'article 6225 « Indemnités au comptable et aux régisseurs » du budget de la Ville.

## **SCOLAIRE**

---

**POINT N°9**      **N° 2016/04/9 – Aide de la Ville en faveur de la scolarité pour les élèves en écoles élémentaires, au collège et au lycée**

---

Sur proposition de la commission scolaire,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à accorder les aides selon les barèmes suivants :



**1) Barème pour l'année scolaire 2016/2017 pour tous les élèves de la Ville de Rombas**

Par élève fréquentant les écoles élémentaires

▪ Quotient familial 1 inférieur à 700 €	45.00 €
▪ Quotient familial 2 compris 700 € et 1000 €	40.00 €
▪ Quotient familial 3 supérieur à 1000 €	35.00 €

Par élève fréquentant les collèges

▪ Quotient familial 1 inférieur à 700 €	100.00 €
▪ Quotient familial 2 compris 700 € et 1000 €	80.00 €
▪ Quotient familial 3 supérieur à 1000 €	60.00 €

Par les élèves non redoublant restant dans le système éducatif au sortir de la troisième

SECONDE	PREMIERE	TERMINALE
110.00 €	110.00 €	110.00 €

**2) Les élèves rombasiens ayant obtenu la mention « très bien » au baccalauréat seront gratifiés d'un bon de 120.00 €**

Le calcul du quotient familial est effectué de la manière suivante :

Revenu fiscal de référence (ligne 25) divisé par 12 et divisé par le nombre de parts.

---

**POINT N°10 N° 2016/04/10 – Crédits scolaires pour la rentrée 2016/2017**

---

Sur proposition de la commission scolaire,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à adopter les crédits suivants :

Crédit fourniture/élève	42.00 €
Crédit coopérative/élève	12.50 €
Dotation par association sportive scolaire	83.00 €
Dotation pour charge administrative/école	95.00 €
Dotation classe CLIS	125.00 € par poste

## **CULTURE ET SPORT**

---

### **POINT N°11 N° 2016/04/11 – Subventions en faveur des associations**

---

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer les subventions énumérées ci-dessous.

- GYM PLUS	400.00 €
- BADMINTON CLUB	250.00 €
- CLUB VOSGIEN	150.00 €
- VELO CLUB	1 000.00 €
- TENNIS CLUB	1 000.00 €
- TRAINING CLUB CANIN	300.00 €
- BOXING CLUB	400.00 €
- LA FLECHE	650.00 €
- 1 <sup>ere</sup> COMPAGNIE D'ARC	1 000.00 €
- ELAÏA	200.00 €
- ROMBAC ATHLETIC CLUB	3 500.00 €
- EQUILIBRE ET MEMOIRE	600.00 €
- PETANQUE CLUB	750.00 €
- CLUB AÏKIDO ROMBAS	1 000.00 €
- KROKUS	1 500.00 €
- SYNDICAT D'INITIATIVE	4 000.00 €
- LPO (Subvention exceptionnelle)	1 500.00 €

Les crédits étant prévus au budget 2016.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

---

### **POINT N°12 N° 2016/04/12 – Frais de représentation du Maire et frais de mission du Maire, des Adjoints et des Conseillers**

---

En référence à l'arrêt du Conseil d'Etat du 04 Mai 2015 et en application aux articles L2123-9 et L2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, des frais de représentation peuvent être attribués au Maire d'une commune en raison des responsabilités liées aux fonctions qui lui sont confiées.

Des frais peuvent également être remboursés à d'autres élus municipaux, engagés dans le cadre de mandats spéciaux.

Il appartient à l'assemblée délibérante d'en fixer les montants.

A l'article 6536, cette enveloppe est destinée à couvrir des dépenses supportées par le Maire dans l'exercice de ses fonctions.

A l'article 6532, cette enveloppe est destinée aux frais de missions du Maire, des Adjoints et des conseillers.

Les frais ainsi exposés pourront ainsi être remboursés sur présentation d'un état de frais.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de **fixer** une enveloppe annuelle de 2.000€ à l'article 6536 et une seconde de 1.000€ à l'article 6532.

---

**POINT N°13 N° 2016/04/13 – Adhésion de la commune de FAMECK au SIVU Fourrière du JoliBois**

---

Par délibération en date du 4 mars 2016, le comité syndical du SIVU Fourrière du Jolibois a accepté l'adhésion de la commune de FAMECK.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **autorise** l'adhésion de la commune de FAMECK au SIVU Fourrière du Jolibois.

---

**POINT N°14 N° 2016/04/14 – Transmission de documents**

---

Monsieur le Maire remet avec le présent ordre du jour le document suivant :

- Compte-rendu financier et technique du fonctionnement de la chambre funéraire de Rombas pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la transmission de ce document.

Rombas, le 08 avril 2016 -

Le Maire,

Lionel FOURNIER



Rombas, le 8/04/2016  
Transmis pour avis et approbation à :

Secrétaire de séance,

Monsieur Mokhtar BOURGHIDA



---

PAGE DE SIGNATURE  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2016

---

<b>DELIBERATIONS VOTEES</b>
-----------------------------

❖ *Désignation du secrétaire de séance*

- 1) *Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 mars 2016*
- 2) *Décisions du Maire*

**FINANCES**

- 3) *Adoption du Compte de Gestion de l'exercice 2015 de la Ville de Rombas*
- 4) *Adoption du Compte Administratif 2015 de la Ville de Rombas*
- 5) *Affectation du résultat du budget ville*
- 6) *Vote du taux des quatre taxes - Exercice 2016*
- 7) *Adoption du Budget Primitif 2016 de la Ville de Rombas*
- 8) *Régime indemnitaire des régisseurs de recettes*

**SCOLAIRE**

- 9) *Aides de la Ville en faveur de la scolarité pour les élèves rombasiens en écoles élémentaires, au collège et au lycée*
- 10) *Crédits scolaires pour la rentrée 2016/2017*

**CULTURE ET SPORT**

- 11) *Subventions en faveur des associations*

**ADMINISTRATION GENERALE**

- 12) *Frais de représentation du Maire et frais de missions du Maire, des Adjoints et des Conseillers*
- 13) *Adhésion de la commune de FAMECK au SIVU Fourrière du Jolibois*
- 14) *Transmission de document*

**Communications du Maire**

---



PAGE DE SIGNATURE  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2016

M. FOURNIER – Maire			
			
M. RISSER 	Mme WAGNER 	M. BARTHELEMY 	Mme MACAIGNE 
M. MARRELLA 	Mme LOCANE 	M. DUMON 	Mme MACHADO 
Mme KEUVREUX 	M. KREBS 	Mme LINARES 	Mme COLOMBEY 
M. CHARO 	M. SAUDRY 	M. NOBILE Absent avec procuration	Mme BENCI 
M. BARBARAS 	Mme BALZER 	Mme PINEIRO Absente avec procuration	Mme ALBERTO Absente avec procuration
Mme MUHLMANN Absente avec procuration	M. BOURGHIDA 	M. TROTTMANN-SOSE Absent avec procuration	Mme LORENZINI Absente
M. VILLA 	M. PEUVREL Absent	Mme ACERENZA Absente avec procuration	M. MEYER Absent





PAGE DE SIGNATURE  
 PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2016

M. FOURNIER – Maire 			
M. RISSER 	Mme WAGNER 	M. BARTHELEMY 	Mme MACAIGNE 
M. MARRELLA 	Mme LOCANE 	M. DUMON 	Mme MACHADO 
Mme KEUVREUX 	M. KREBS 	Mme LINARES 	Mme COLOMBEY 
M. CHARO 	M. SAUDRY 	M. NOBILE Absent avec procuration	Mme BENCI 
M. BARBARAS 	Mme BALZER 	Mme PINEIRO Absente avec procuration	Mme ALBERTO Absente avec procuration
Mme MUHLMANN Absente avec procuration	M. BOURGHIDA 	M. TROTTMANN-SOSE Absent avec procuration	Mme LORENZINI Absente
M. VILLA 	M. PEUVREL Absent	Mme ACERENZA Absente avec procuration	M. MEYER Absent

